

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2008

L'an deux mil huit, le dix neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze décembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

Etaient présents : M. Marc ALLES, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Pascal GEORGE, M. Alain CORDIER et Mmes Chantal LEFEVRE et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : M. Maurice CHANCLUD qui donne pouvoir à M. GEORGE, M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à Mme DUPONT, et M. Michel LECACHEUX qui donne pouvoir à M. ALLES.

Secrétaire de séance : M. Pascal GEORGE.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Restauration d'une sculpture.
- PNR : Avis sur le périmètre d'études de révision de la charte.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 7 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

PROGRAMME TRIENNAL 2009 2010 2011.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention au Conseil Municipal. Le Conseil Général accorde des subventions pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur les voies communales et voies d'intérêt communautaire : chaussée, dépendances (trottoirs, bordures, caniveaux, fossés), aménagement de sécurité, signalisation routière verticale et horizontale, éclairage public, feux tricolores, parking public, ouvrage d'art. Sont exclus de la demande : les acquisitions foncières, les enfouissements de réseaux (télécommunications, les dépenses liées aux branchements privés) l'assainissement des eaux usées, l'entretien de chaussées et dépendances.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

RESTAURATION D'UNE SCULPTURE.

Monsieur le Maire propose la restauration d'une sculpture. Le Conseil Général a mis en place une aide, le taux de prise en charge des travaux par le département est fixé à 70 % TTC (30% TTC étant à la charge de la commune). Monsieur le Maire propose d'inscrire la restauration de cette sculpture au budget 2009. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **donne son accord** pour la restauration.

PNR : Avis sur le périmètre d'études de révision de la charte.

Le Conseil régional a voté le 20 novembre l'ajout, sans aucune concertation préalable, de 14 communes supplémentaires par rapport au périmètre qui avait été voté en juin 2007. Le renouvellement de classement du Parc doit intervenir légalement avant le 19 janvier 2011. L'ajout de ces communes retarde de plus d'un an la conduite du projet et ne permet pas de tenir cette échéance. Le bureau syndical a donc résolu de solliciter officiellement un avis d'opportunité de l'Etat. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à une abstention et dix voix pour, **décide** d'apporter son soutien à la démarche engagée par le Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la haute Vallée de Chevreuse.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention non retenues : Association prévention routière, Association française des sclérosés en plaque.

Rapport annuel d'activités pour l'année 2007 :

- SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet) et compte administratif.
- STIFF (Syndicat des Transports d'Ile de France).
- IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme).
- SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Arrêt de bus au Bourg : Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une lettre signée par des habitants de Rochefort et Longvilliers demandant :

- un arrêt de bus scolaire via le collège de Bonnelles à hauteur du Calvaire, pour les enfants résidant au clos de la Rabette, lotissement rue de la Rabette, rue de la Forge et rue de Rochefort. Actuellement, il y a un arrêt au niveau de l'école primaire à Rochefort et un devant la mairie de Longvilliers, qui est décentralisé par rapport aux habitations.

- un circuit supplémentaire pour un passage à 8h30 pour les enfants commençant les cours à 9H00. Actuellement il n'y a qu'un passage le matin à 7H30 pour le début des cours à 8H00, alors que le soir il y a deux passages 15H15 et 16H30.

Concernant un passage supplémentaire c'est un coût financier et cela concerne combien d'enfant ? Il faudrait faire une étude et demander l'accord au STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) qui subventionne les ramassages scolaires.

A propos du déplacement de l'arrêt de bus de Longvilliers, la commission transport de Longvilliers va étudier cette proposition en coordination avec Rochefort.

Ramassage des ordures ménagères le long du CR35 - Chemin des Vignes à Bouc Etourdi : SITA informe qu'il y a la possibilité de tourner en haut du chemin. La demande sera faite auprès du SITA si les habitants du CR 35-Chemin des vignes sont d'accord en majorité, car ce chemin risque d'être abîmé par le passage d'un camion à fort tonnage. Nous rappelons que les bacs de ramassage des déchets doivent être retirés dès la collecte.

EAU : les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte : L'agence Eau Seine Normandie Services Performances Environnementales, nous informe que les abonnés de notre commune ne faisant pas partie de la population dite agglomérée (seuil de 400 habitants) n'étaient pas redevables avant 2008 et qu'ils bénéficieront cette année encore d'un abattement sur le montant de ces redevances

En 2008, il leur était appliqué 20% du taux de redevance

En 2009, il ne leur sera appliqué que 40% du taux de redevance.

Soit : 1) redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique le taux pour l'année 2009 est de 0.1532€/m3 (zone 3). L'assiette est le volume facturé.

2) Redevance pour modernisation des réseaux de collecte le taux est de 0.1152€/m3, l'assiette est le volume d'eau soumis à la taxe d'assainissement si elle existe.

Ces taux figurent sur le site Internet de l'Agence de l'Eau (www.eau-seine-normandie.fr, onglet collectivités, rubrique redevances).

Pour les habitants de Bouc Etourdi, il s'avère qu'ils réglaient déjà ces redevances car ils sont rattachés à Dourdan pour la facturation. Mme LEFEVRE a déjà envoyé plusieurs courriers à ce propos sans réponse. Elle propose de rédiger un courrier envoyé par l'intermédiaire de la Mairie pour avoir plus d'impact. Monsieur le Maire est d'accord.

Recensement de la population : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de l'enquête de recensement de 2008 est arrivé. Ces nouvelles populations légales seront authentifiées et actualisées dès la parution du décret au journal officiel. Elles seront accessibles sur le site internet de l'INSEE www.insee.fr. La population de Longvilliers est de 495 habitants.

Intercommunalité : Les communes du Parc Naturel qui souhaitent se rassembler en intercommunalité vont étudier l'impact financier pour les communes avec les deux compétences obligatoires et deux compétences optionnelles qui sont la petite enfance, faisant l'unanimité des communes, et les installations sportives pour lesquelles de nombreuses communes sont réticentes.

La séance est levée à 22H45.

Pour extrait en Mairie le 20 décembre 2008.